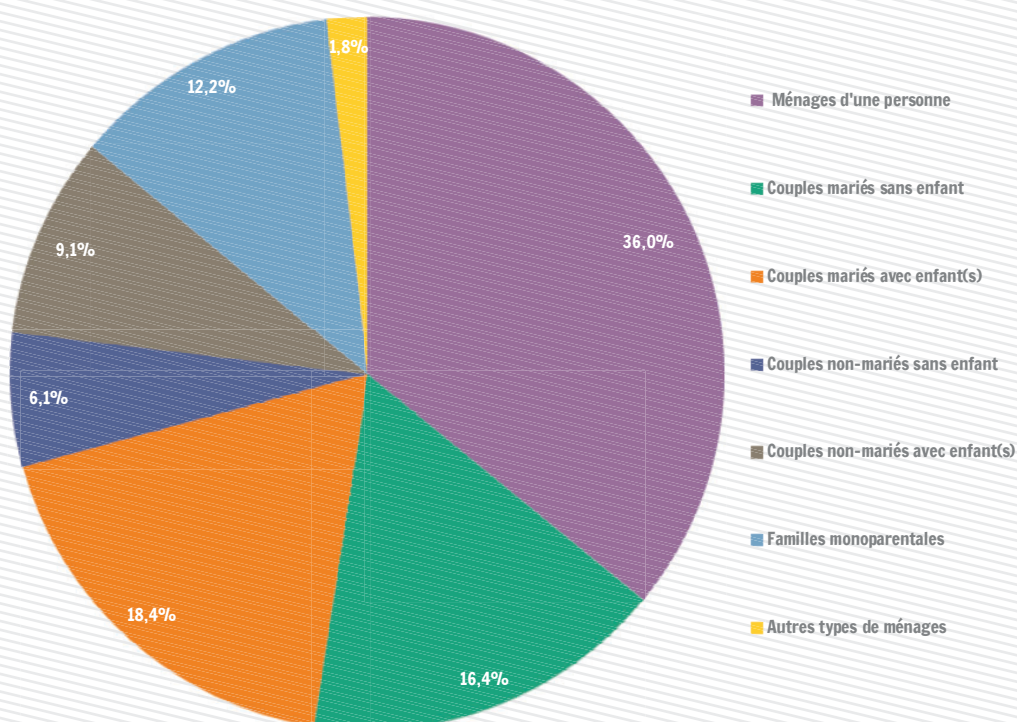


Nombre et taille des ménages

2,3 pers.

En Wallonie, en 2019, le nombre moyen de personnes dans un ménage est de 2,3 individus

Répartition des ménages privés wallons selon le type au 1^{er} janvier 2019 (en pourcentage)



Sources : Demobel - Statbel ; Calculs : IWEPS

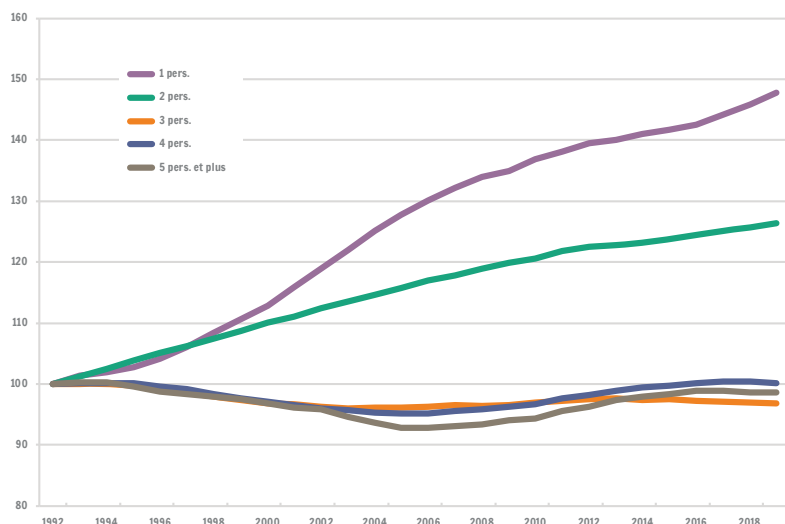
Au 1^{er} janvier 2019, le nombre de ménages privés en Wallonie s'élevait à 1 581 386, contre 1 896 ménages collectifs.

Parmi les ménages privés, plus du tiers est constitué de personnes isolées (36,0 %). Les couples sans enfant mariés ou non mariés représentent 22,5 % des ménages wallons, contre 27,6 % pour les couples avec enfant(s). Un pourcentage important des ménages wallons concerne des familles monoparentales. On en dénombrait 193 218 au 1^{er} janvier 2019, soit 12,2 % des ménages privés.

Au cours des quatre dernières années (2015-2019), le nombre de ménages de couples non-mariés a augmenté de +14,7 % alors que le nombre de couples mariés reculait de -4,5 %. Durant la même période, les ménages d'isolés et monoparentaux étaient en augmentation de respectivement +4,3 % et +2,0 %. Parmi les ménages d'isolés et monoparentaux, se retrouve une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés.

Nombre et taille des ménages

Evolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1992=100)



Le nombre total de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse du nombre de ménages composés de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes.

Après une période de léger recul, le nombre de ménages de quatre personnes et plus est revenu, en 2019, quasiment au niveau de 1990, alors que le nombre de ménages de trois personnes reste en légère diminution sur la même période.

Sources : Demobel - Statbel ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La notion de ménage correspond à la définition reprise par Statbel : *un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté.* La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle qu'enregistrée au Registre National des personnes physiques (RN).

Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons.

Pertinence et limites

Une nouvelle typologie des ménages a été adoptée en 2015 par Statbel. Cette typologie, proche de celle de LIPRO élaborée au Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI), permet de reconstituer par algorithme les ménages de cohabitants même si, dans le Registre national, ces derniers ne sont pas déclarés comme tels.

Les données sur les ménages sont issues du Registre national (RN) par Statbel et ont comme base la population officielle de la Belgique (cf. fiche taux d'accroissement de la population).

Pour en savoir plus :

Statbel :

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

Bureau fédéral du Plan :

Bureau fédéral du Plan (BFP), 2014, Une méthodologie de projection des ménages: le modèle HPRM, Working Paper 9-14. BFP-DGS (2016), BFP - Statbel, Perspectives démographiques 2018-2070, Population et ménages, janvier 2019.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2020**